# Avocat qui ne donne pas de facture

---
Par solysol

Bonjour,
J'écris ici dans l'espoir d'obtenir des réponses claires et précises.
Je vous expose le plus brièvement possible mon problème :
J'ai eu droit à un avocat commis d'office ( je suis au RSA), et cet avocat m'a informée la veille de mon jugement en cours d'appel qu'il me ferait payer de ma poche pour me défendre.
J'ai pourtant droit à l'aide juridictionnelle totale, mais il m'a mise devant le fait accompli, car, comme c'était la veille, soit j'acceptais de le payer, soit je me retrouvais toute seule, c'est-à-dire sans avocat pour me défendre le lendemain.
Le jour J, je suis arrivée à son cabinet avec les 400 euros exigés, il ne restait qu'une trentaine de minutes avant mon audience, je n'ai donc pas pensé à lui demander une facture à cause du stress.
Juste après que je sois passée devant la cour, il m'a parlé de 300 euros à lui payer en plus, en me précisant que j'avais deux mois pour les lui donner.
Je précise que c'est au moment de la sortie de mon audience qu'il m'a fait signer un papier qui s'est avéré être une demande d'aide juridictionnelle totale.
J'ai d'ailleurs reçu la confirmation par lettre recommandée de l'acceptation pour l'aide juridictionnelle.
Dernière précision : j'étais accompagnée d'une amie lorsque j'ai donné les 400 euros en espèces à l'avocat, et c'est d'ailleurs cette amie qui a dû m'avancer les 400 euros, car j'étais au pied du mur.
Maintenant je ne sais pas comment faire pour prouver que cet avocat n'est pas dans son droit, ( et qui me relance pour les 300 euros restants), je ne sais vers qui me tourner, et je remercie d'avance quiconque voudra bien m'apporter une aide.
Merci encore et désolée pour ce pavé !

---
Par ESP

Bonjour
N'hésitez pas à écrire au Bâtonnier de l'Ordre, en y exposant les faits et demander à être remboursée.

---
Par solysol

Merci beaucoup poilue votre réponse !

---
Par ESP

A votre service